



Décision n° 572/2024
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame BOSQ Dylana, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager, pour une durée de 4 mois soit du 03/12/2024 au 02/04/2025,
- Monsieur BASSE Yanis, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces verts, pour une durée de 4 mois soit du 06/01/2025 au 05/05/2025,

Fait à Jonzac

Le 03 DEC 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex
**Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU**